



Avenant à contrat de travail initial

Par **patou27_old**, le **30/12/2007 à 14:08**

L'association admr de Damville (27) demande aux salariés (aide à domicile) de signer un avenant au CDI initial. rn1- cet avenant a été établi de façon unilatéral sans concertation : est-ce normal ?rn2- peut-on refuser de le signer ?rn3- peut-on faire modifier - individuellement- certains points de cet avenant ?rn4- la date indiquée sur l'avenant ne correspond pas à la date réelle d'embauche, l'avenant même signé peut-il être caduque?rn5- Peut -on obliger les employés à travailler le dimanche et les jours fériés?